Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501794-20251208-2025_116-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

DÉLIBÉRATION N° 2025 - 116

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN
DÉPARTEMENT d'ILLE-et-VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO

CANTON : DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 20** **VOTANTS : 23**

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le 28 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur COMPAIN Olivier.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Marie-Christine HELGEN, Monsieur Daniel GARCON, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Gisèle THIEULANT, Monsieur Hubert GOGER, Madame Virginie BOUDAN, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Monsieur Éric MARTIN, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Anthony COS, Monsieur Florian DUBOIS, Monsieur Paul CARON, Madame Agnès TOUTANT, Madame Amandine GAUTIER, Monsieur Tanguy BRIAND, Monsieur Richard JOUQUAN, Monsieur LEBRETON Michel, Madame Nathalie BOSSÉ, Madame Laurence HOUGRON-RIVET, Madame Sophie SOULOUMIAC.

ABSENTS : Madame Aurélie CLERGUE, Madame Valérie LAVOUÉ, Madame Demba LOISEL, Monsieur Raymond MOUSSON.

ABSENTS EXCUSÉS - PROCURATIONS : Monsieur Mikaël BRIAND représenté par Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Gisèle THIEULANT représentée par Madame Marie-Christine HELGEN, Madame Martine PRIOUL représentée par Madame Agnès TOUTANT.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Jean-Yves BLOUIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

2025 – 116 – Enfance Jeunesse – Tarifs Garderie 2026

Rapporteur : Madame Marie-Christine HELGEN

Madame HELGEN demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les tarifs à appliquer à la garderie municipale du matin et du soir à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026, dont les horaires d'accueil sont fixés le matin de 7h00 à 8h30 et le soir de 16h15 à 19h00.

Madame HELGEN mentionne que la commission Enfance-Jeunesse / Affaires scolaires, qui s'est réunie le 19 novembre 2025, est favorable au maintien des mêmes tarifs que ceux pratiqués en 2025.

TEMPS	TARIFS 2025	TARIFS 2026
De 01 mn à 30 mn	0.58 €	0.58 €
De 31 mn à 1 h	1.16 €	1.16 €
De 1 h 01 à 1 h 30 mn	1.74 €	1.74 €
Au-delà de 1 h 30 mn	2.33 €	2.33 €
En cas de dépassement de l'horaire d'accueil	2.33 € du ¼ heure	2.33 € du ¼ heure

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501794-20251208-2025_116-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve les tarifs ci-dessus présentés à compter de 2026,**
- **Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,

M. COMPAIN Olivier.

Le secrétaire de séance,

Monsieur Jean-Yves BLOUIN.